

PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 17 FÉVRIER 2020

L'an deux mil vingt, le dix-sept du mois de février, à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Francis DAULT, Maire.

Présents : CORBEL Guy – PERRAULT Stéphane – LEFORESTIER Thérèse – BERHAULT David – BIEN Sophie – DURAND Marie-Lise – FOURNIER Yohann – NOËL Pierrick – NOËL Philippe – ROBERT Séverine.

Absents excusés : AUDRAIN Jean-Paul (pouvoir à Guy CORBEL) – FAIRIER Adeline – RÉHEL Jean-Paul (pouvoir à Marie-Lise DURAND) – HENRY Christian.

Secrétaire de séance : ROBERT Séverine.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation des procès-verbaux des 2 décembre 2019 et 20 janvier 2020.
- Signature de la convention de maîtrise d'ouvrage avec LTM pour la voirie 2020.
- Proposition du SDE pour l'extension de l'éclairage public du carrefour de la place des Ifs.
- Avenants aux marchés de travaux du commerce multiservices (BIDAULT – Gros Œuvre et CHOUX – Couverture).
- Avenant au marché entreprise SETAP pour le chemin du cimetière.
- Modification du contrat de travail de l'animateur-éducateur sportif de l'AS Broons Trémeur.
- Renouvellement adhésion association BRUDED.
- Présentation des comptes administratifs de 2019.
- Questions et informations diverses (Devis enduits salle des fêtes, Point sur les effectifs de l'école, ...).

**OBJET : Approbation des procès-verbaux des 2 décembre 2019 et 20 janvier 2020**

Aucune observation n'étant formulée, les procès-verbaux des 2 décembre 2019 et 20 janvier 2020 sont adoptés à l'unanimité.

**OBJET : Reconduction de l'emploi de l'animateur-éducateur sportif de l'AS Broons-Trémeur pour 2021/2025 et modification du temps de travail à compter de mars 2020**

Monsieur le Maire, en présence du président de l'AS Broons-Trémeur, rappelle à l'assemblée qu'un emploi d'animateur-éducateur sportif a été créé en 2012, sous la forme d'un contrat « emploi associatif » à temps partiel et financé comme suit : 1/3 par le club, 1/3 par les communes de Broons et Trémeur et 1/3 par le Conseil Départemental.

Depuis, le club poursuit son développement avec la création de 2 équipes féminines et de nouveaux besoins d'encadrement sont à satisfaire.

Le club s'est engagé pour proposer 2 temps techniques par semaine à chaque catégorie et a donc opté pour augmenter le temps de travail de 18 h à 35 h /semaine, à compter de l'exercice 2020.

Le coût total du poste s'élève à 29 160 €.

Le Conseil Départemental est favorable pour pérenniser des temps complets, avec une participation maximale de 8 000 €, et sous réserve de l'accord des municipalités de Broons et Trémeur, à hauteur équivalente, soit 6 000 € pour Broons (75 %) et 2 000 € pour Trémeur (25%).

Pour mémoire, Trémeur prend actuellement en charge 1 182 €.

Le président de l'AS Broons-Trémeur demande aux élus leur avis sur l'engagement de la commune à hauteur de 2 000 € par an pour l'année 2020/2021 (4<sup>ème</sup> année du contrat) et sur le renouvellement du contrat associatif de 2021 à 2025 à hauteur de 2 000 € par an.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et un vote à main levée (11 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention),

- S'ENGAGE à participer au contrat associatif à hauteur de 2 000 € pour 2020/2021.
- EST FAVORABLE au renouvellement du contrat associatif de 2021 à 2025 et à y participer à hauteur de 2 000 € par an.

**OBJET : Autorisation de signature de la convention de maîtrise d'ouvrage avec Lamballe Terre & Mer pour la voirie 2020**

Guy CORBEL, adjoint présente la partie technique du service commun « Voirie » et Monsieur le Maire soumet la délibération proposée par Lamballe Terre & Mer :

Lors de la création de Lamballe Terre & Mer, la communauté d'agglomération a acté le principe d'assister les communes qui le souhaitent pour la gestion de leurs programmes de rénovation de voirie rurale. Ces programmes concernent les voiries revêtues faisant partie du domaine public communal, et situées hors agglomération.

Les travaux consistent, sur un linéaire défini par chaque commune, à procéder à la mise en œuvre d'un revêtement bitumineux ou d'un enduit superficiel, ainsi que les travaux connexes suivants :

- Curage de fossés,
- Dérasements d'accotements,
- Reprise busages en entrée de champs,
- Mise à niveau des accotements,
- Mise à niveau des ouvrages,
- Purges avant revêtements,
- Réfection signalisation horizontale.

Pour l'année 2020, les communes de Coëtmieux, Eréac, Hénon, Jugon les Lacs Commune Nouvelle, La Bouillie, Lamballe-Armor, Plémy, Plurien, Saint-Denoual, Trédaniel, Trédias et Trémeur sont intéressées pour pouvoir bénéficier d'une assistance des services de Lamballe Terre & Mer. Les communes d'Andel et Noyal sont également en cours de réflexion pour y adhérer.

Conformément aux dispositions du titre premier de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'ouvrage privée, dite loi MOP, il est proposé de confier à Lamballe Terre & Mer la maîtrise d'ouvrage déléguée de ces travaux. Ainsi, Lamballe Terre & Mer aurait en charge les missions suivantes :

- Estimation des travaux,
- Etablissement du cahier des charges de consultation des entreprises de travaux,
- Préparation, passation et notification du marché de travaux,
- Suivi des travaux,
- Gestion administrative et financière des travaux,
- Assistance à la réception des travaux et pendant l'année de parfait achèvement.

Une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage serait spécifiquement établie entre Lamballe Terre & Mer et les 12 voire 14 communes pour leurs programmes correspondants à l'année 2020. Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention aux membres du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le principe d'une délégation de maîtrise d'ouvrage à Lamballe Terre & Mer pour la gestion du programme de rénovation de voirie rurale 2020 de la commune,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage afférente, annexée à la délibération, ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

**OBJET : Rénovation commerce et logement/Transformation ancienne forge en salle communale**  
**Avenant n° 1 au marché de travaux : lot n° 1 « Démolition – Gros œuvre »**

Stéphane PERRAULT, adjoint, présente à l'assemblée la demande d'avenant n° 1 au marché de travaux signé avec l'entreprise BIDAULT pour les travaux de rénovation du commerce et d'un logement et la transformation d'une ancienne forge en salle communale, lot n° 1 « Démolition – Gros Œuvre ».

Des travaux supplémentaires sont nécessaires au niveau de l'ancienne forge : reprise en sous œuvre des murs existants au droit des fondations, reprise du manteau de la cheminée fissuré et modification d'ouvertures (entrée forge côté café et fenêtre côté rue).

Le montant est de 7 645.00 € HT (9 174.00 € TTC).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et un vote à main levée (8 voix pour, 5 voix contre),

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 au marché de travaux signé avec l'entreprise BIDAULT pour le lot n° 1 « Démolition – Gros Œuvre ».

**OBJET : Rénovation commerce et logement/Transformation ancienne forge en salle communale**  
**Avenant n° 1 au marché de travaux : lot n° 4 « Bardage - Couverture »**

Stéphane PERRAULT, adjoint, présente à l'assemblée la demande d'avenant n° 1 au marché de travaux signé avec l'entreprise CHOUX pour les travaux de rénovation du commerce et d'un logement et la transformation d'une ancienne forge en salle communale, lot n° 4 « Bardage - Couverture ».

La gouttière prévue au marché faisant saillie sur rue, il est proposé de la remplacer par une gouttière nantaise en zinc naturel, ce qui évitera le risque d'accrochage par les véhicules de grand gabarit.

Le surcoût est de 264.92 € HT (317.90 € TTC).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 au marché de travaux signé avec l'entreprise CHOUX pour le lot n° 4 « Bardage - Couverture ».

**OBJET : Lotissement du Puits Gaulois et sentier pédestre bourg/cimetière**  
**Avenant n° 2 au marché de travaux : lot n° 1 « Terrassement-Voirie -Espaces verts »**

Stéphane PERRAULT, adjoint, présente à l'assemblée la demande d'avenant n° 2 au marché de travaux signé avec l'entreprise SETAP pour les travaux d'aménagement du Puits Gaulois et du sentier pédestre du bourg au cimetière- lot n° 1 « Terrassement – Voirie – Espaces Verts ».

Les travaux supplémentaires suivants sont nécessaires :

- Fourniture et pose de conduite
- Fourniture et pose de tête de pont de sécurité
- Terrassement et talutage du virage
- Empierrement de l'accotement
- Réalisation de 2 dalles pour le passage du matériel
- Étanchéité du mur, y compris terrassement, delta MS, drain, ...

Le total du devis est de 6 509.00 € HT (7 810.80 € TTC)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 2 au marché de travaux signé avec l'entreprise SETAP pour le lot n° 1 « Terrassement – Voirie – Espaces Verts ».

**OBJET : Questions et informations diverses**

- Proposition du SDE pour l'extension de l'éclairage public du carrefour de la place des Ifs

Descriptif :

Dépose de 2 mâts et 2 foyers existants (A049 et A 0157)

Déroutage de 20 mètres de câble EP 5G16 mm<sup>2</sup> sous fourreau diamètre 75 mm en tranchée à ouvrir

Fourniture et pose d'une borne S22 EP

Fourniture et pose de 2 foyers peints « couleur au choix » de type ECLATEC ELIPT 55 LED 3000K (voir photo sur diaporama)

Coût de l'opération : 6 480 € TTC

Participation de la commune : 3 780 €

La pose d'un mât posant problème, il est décidé de revoir ce sujet à la prochaine réunion.

- Renouvellement adhésion association BRUDED pour 2020

Monsieur le Maire présente la demande :

- Montant de l'adhésion : 0.30 € X 783 hb = 234.90 €
- Si accord, désignation d'un représentant titulaire et d'un suppléant.

Étant donné le renouvellement imminent des conseil municipaux, il est décidé de laisser cette décision à la prochaine assemblée.

- Devis enduits salle des fêtes

Yohann FOURNIER présente les devis reçus :

- Anthony DA SILVA : 4 206.14 € HT
- PEREIRA : 4 954.94 € HT

Le conseil retient le devis DA SILVA

- Actualité sur l'école, effectifs

11) Des effectifs nombreux, notamment en maternelle depuis janvier.

12) Un espace classe maternelle trop exigü (manque de de m2).

13) Demande de solution des délégués parents (Conseil Ecole 27/01)

14) Plusieurs hypothèses : Mairie, Parents et profs cherchent les infos

15) Maladie conjointe d'Anne-Lise et de Cécile (remplacements ...).

16) Inquiétude des parents.

17) La Mairie sollicite 1 rencontre avec les parents : le samedi 15/02 : échange fructueux avec les délégués des parents.

18) Accord commun pour étudier l'implantation d'1 Algeco classe : la mairie a déjà un devis (Guy), Stéphane a proposé un 2<sup>ème</sup> fournisseur, Florence COUDÉ également).

19) Contexte de demande d'ouverture d'une 4<sup>ème</sup> classe (Rendez-vous le 31 mars à Saint Briec).

20) Proposition de programmer la rénovation et la réorganisation du bâtiment central de l'école dès que possible.

- Lecture des comptes administratifs de 2019

Renée SALABERT, secrétaire, fait une présentation rapide des principaux résultats de l'exercice 2019 à partir du document remis pour le budget principal de la commune.

Avant fin février, un travail d'analyse sera réalisé par la commission finances.

- Permanences du samedi :

29 février : Franck

7 mars : Stéphane

14 mars : Thérèse

- Prochain conseil :

Vendredi 6 mars à 18 heures : vote des comptes administratifs et des budgets primitifs.  
Repas chez Betty.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée.